

## Compte rendu –Comité technique– Refus de soins - 23.05.2023

### Intervenants & participants

cf. feuille d'émarginement

#### Situation n°1

*Monsieur X est sourd muet. Problème de communication avec ce dernier. Monsieur est isolé et n'a pas de famille sur le territoire. Il est d'origine algérienne. Monsieur a été aidé par une personne proche mais il n'aurait plus confiance en celle-ci. Une orthophoniste est venue au domicile mais il n'y aurait pas eu de résultat pertinent. Monsieur est dans une démarche de vouloir se faire comprendre auprès des professionnels. Monsieur n'a pas de médecin traitant mais il est suivi par l'hôpital Européen. Monsieur est marié, son épouse vit actuellement en Algérie.*

#### Pistes à explorer

Lien avec la femme de Monsieur X pour qu'elle puisse faire le lien entre Monsieur et les professionnels.

#### Situation n°2

*Monsieur Y vit seul au domicile, il a des enfants avec qui il n'est plus en lien. Monsieur Y est sous tutelle. Il est dans le refus total de soin. Les aides à domicile restent parfois 1h30 devant la porte. Monsieur ne se lave pas, ne sort pas, refuse la visite de l'infirmière. Il est suivi par le DAC mais ces derniers ne peuvent pas rentrer. Il n'ouvre pas non plus au médecin. Il refuse que les professionnels fassent un double de ses clefs. Le logement est très dégradé. Il y a des excréments dans plusieurs pièces de l'appartement.*

*Réflexion autour d'un placement en urgence mais Monsieur souhaite rester à son domicile. Au niveau de l'alimentation, Monsieur bénéficie d'un portage de repas et d'une aide pour les courses. Il n'y a eu aucune plainte des voisins.*

*Monsieur est dans le refus de toutes propositions, il exprime aucun besoin. Il est bénéficiaire de l'APA.*

*Il peut être violent verbalement mais jamais physiquement. Un placement sans son consentement est envisagé. Pas de connaissance de troubles cognitifs ou psy.*

#### Pistes à explorer

Une évaluation psy au domicile est envisagé mais il faudra que Monsieur ouvre son domicile. Envisagé de faire intervenir une équipe mobile qui pourrait venir quotidiennement. Essayer de créer un lien de confiance avec Monsieur et tenter de le sensibiliser à une admission en EHPAD. Possibilité pour l'équipe UMPPA de venir réaliser une évaluation à domicile.

L'unité mobile psychiatrique de la personne âgée du Centre Valvert intervient auprès des personnes âgées

- de plus de 65 ans
- ressentant des troubles d'allure psychiatrique :
- Résidants à domicile (ou équivalent) ou en structure médico-sociale.
- Sans hébergement ou en structure d'hébergement d'urgence.

Ils peuvent se déplacer à domicile pour réaliser une évaluation des troubles psychiatriques de la personne âgée et orienter les patients vers des structures proposant des soins adaptés.

Dans le cadre de la situation de Monsieur F, l'équipe de l'UMPPA peut se déplacer à domicile pour faire une évaluation si Monsieur donne son consentement. Leurs passage est ponctuel, ils peuvent proposer un accompagnement mais celui-ci sera très court.

Ils peuvent intervenir dans un délais de 72h. L'évaluation réalisée est une évaluation médico-social.

*Pour contacter l'UMPPA → 06 65 94 90 90 - [umppa@ch-valvert.fr](mailto:umppa@ch-valvert.fr)*

### Situation n°3

*Situation similaire à celle de Monsieur Y. Monsieur Z a un syndrome de Diogène, des aides à domicile sont mises en place. Un nettoyage complet du domicile a été réalisé à la demande du frère de Monsieur Z mais ce dernier n'était pas d'accord. Le nettoyage de l'appartement a tout de même été fait lorsque Monsieur était absent.*

*Monsieur Z accumule des déchets et de la nourriture au domicile. Il mange également des produits périmés ou moisis. Monsieur est suivi par le CMP et est sous traitement.*

### Pistes à explorer

**Envisager l'intervention de l'équipe Equipe Diogène et incurie (L'EDI) :** Un accompagnement global à destination des personnes présentant le syndrome de Diogène et/ou dont l'habitat est incurie. Ils interviennent sur Marseille avec une équipe pluridisciplinaire et une pratique tournée vers l'aller vers. L'EDI vise à maintenir des personnes dans leur habitat, la prise en compte de leur santé mentale et somatique et la réduction des nuisances et les risques liés au syndrome de Diogène ou bien de l'incurie.

*Pour les contacter → 07.64.43.44.37 – [situation@csmsh.fr](mailto:situation@csmsh.fr)*

Si difficulté pour les personnes de trouver un médecin traitant ou des infirmières, les professionnels ont la possibilité de contacter Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Ils ont pour but de fluidifier le parcours de soins du patient et ont la possibilité d'orienter les personnes vers un médecin.